

**COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE****Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**

Séance du 22.05.2014

- Présents :** Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président* ;  
 Jean-Marie Colot, *1er Échevin* ;  
 Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Stéphane Tellier, Marc Vande Weyer, Pierre Tempelhof, Agnès Vanden Bremt, *Échevins* ;  
 Marc Hermans, Monique Dupont, Peter Decabooter, Christian Boucq, ~~Marc Gilbert~~, Marie Kunsch, Nadine De Buck, Chantal Dubocage, Ndongo Diop, Vincent Lurquin, Yonnec Polet, Véronique Bruyninckx, Katia Van den Broucke, Valérie Lambot, Nicolas Stassen, *Conseillers communaux*;  
 Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés :** Fatiha Metioui-Amanzou, Said Chibani, Luc Demullier, Nicolas Pantidis, *Conseillers communaux*;  
 Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

**#Objet : Budget exercice 2014 - Modification budgétaire n° 1 - Services extraordinaire#**

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 239 de la Nouvelle Loi Communale;  
 Vu les articles 10 et 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;  
 Vu la Convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales approuvée par le Conseil communal du 08.12.2005(A/002) et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale par lettre du 14.04.2006;  
 Vu l'avenant à la convention du 08.12.2005 conclu entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la Commune de Berchem-Sainte-Agathe et le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe, approuvé par le Conseil communal le 13.12.2007(A/004);  
 Vu le budget de l'exercice 2014 approuvé par le Conseil communal le 19.12.2013 (A/0006);  
 Vu l'avis de la commission composée de l'Echevin des Finances, du Secrétaire communal et du Receveur communal en date du 08.05.2014;  
 Considérant que pour des motifs indiqués au tableau 2 ci-annexé, certaines allocations budgétaires doivent être révisées;

ARRETE ce qui suit à l'unanimité des voix:

Le budget 2014 de la Commune est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 ci-annexé et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après:

**SERVICE EXTRAORDINAIRE:****BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES:**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial	7.905.765,91	6.739.300,00	1.166.465,91
Augmentation des crédits	1.120.550,00	1.672.550,00	-552.000,00

Diminution des crédits	1.223.000,00	1.775.000,00	552.000,00
Nouveau résultat après M.B. 1	7.803.315,91	6.636.850,00	1.166.465,91

Le Conseil approuve le projet de délibération.  
22 votants : 22 votes positifs.

---

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,  
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

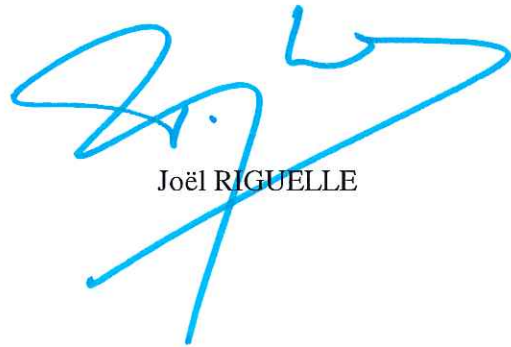
Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,



Philippe ROSSIGNOL



Joël RIGUELLE